

**M. l'Orateur:** C'est exact. Elle paraîtra au *Feuilleton* comme résolution distincte.

**Le très hon. M. Pearson:** Si vous me permettez de poursuivre, monsieur l'Orateur, je disais donc que l'occasion était grave, solennelle et historique. Comme je le disais aussi il y a un instant, j'ose espérer que le débat en sera digne.

C'est la première fois dans notre histoire qu'un gouvernement canadien réclame une initiative parlementaire en vue de trancher la question d'un drapeau national.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A ce sujet, le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question? N'est-il pas vrai que le décret ministériel de 1949 stipule que le pavillon rouge demeurera notre drapeau tant que le Parlement n'aura pas rendu une décision contraire?

**Le très hon. M. Pearson:** Si mon très honorable ami veut se montrer plus patient, il constatera que j'aborderai cette question tout à l'heure. Je dois ajouter que le décret ministériel n'a pas été adopté en 1949, mais en 1945. Mais, monsieur l'Orateur, voilà justement ce que je voulais dire. Un décret ministériel adopté le 5 septembre 1945 est en partie ainsi conçu et j'y reviendrai plus tard:

Tant que le Parlement n'aura pas pris de mesure en vue d'adopter officiellement un drapeau national... le pavillon rouge pourra être déployé.

Voilà le texte du décret du conseil.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Lisez tout le texte. Vous en avez omis une partie.

**Le très hon. M. Pearson:** Le Parlement n'a pris aucune mesure de ce genre. Jusqu'ici, aucun gouvernement n'a demandé au Parlement d'agir ainsi. Comme tous les honorables députés, je sais que, en 1945, on a institué un comité de la Chambre chargé d'étudier la question du drapeau; ce comité a présenté un rapport et une recommandation quant au drapeau à adopter.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est en 1946 que le comité a présenté ce rapport.

**Le très hon. M. Pearson:** J'ai dit que le comité avait été institué en 1945, et c'est exact. Ce dernier a présenté son rapport en 1946, en juin ou en juillet, je crois. Le Parlement n'a pas donné suite à ce rapport et le gouvernement du Canada n'a pas demandé d'adopter une mesure à cet égard. Un honorable vis-à-vis prétend que si le gouvernement avait été prié de prendre une telle initiative, il l'aurait fait.

**L'hon. M. Nowlan:** C'est exact.

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne suis pas ici pour discuter du bien-fondé de cet argument. Comme aucune mesure n'a alors été prise, c'est donc la première fois qu'on demande au Parlement de prendre des dispositions en ce sens.

[M. l'Orateur.]

Afin que le gouvernement agisse aussi rapidement qu'on lui demande de le faire et comme la résolution que nous demandons au Parlement d'adopter a pris le Parlement lui-même et la population canadienne par surprise, il est souhaitable que je consigne au compte rendu les engagements que j'ai pris à cet égard, à titre de chef de mon parti, et maintenant à titre de chef du gouvernement.

Dès janvier 1960, j'ai publié une déclaration à la suite d'une émission à laquelle j'avais pris part sur cette question. J'y avais exprimé clairement mon attitude. Cette déclaration remonte à 1960, plus exactement au 27 janvier 1960. J'avais alors proposé au gouvernement de présenter au Parlement une mesure qui, si les représentants du peuple l'adoptaient, réglerait, à mon avis, la question du drapeau national; le Parlement serait alors convenu de l'adoption d'un drapeau distinctif qui, contrairement au pavillon rouge auquel le Parlement n'a jamais accordé de sanction officielle, ne pourrait être confondu avec le drapeau du Royaume-Uni ou de certaines colonies et qu'on pourrait facilement identifier comme drapeau canadien. Voilà l'attitude que j'ai adoptée à ce moment-là, et, depuis, je n'ai pas changé d'avis sur ce point. En effet, voici ce que j'ai répondu aux nombreuses lettres que j'ai reçues au long des années et, plus particulièrement, au cours des six dernières semaines où l'on a beaucoup discuté du drapeau canadien. Je cite maintenant un extrait d'une lettre que j'adresse depuis nombre d'années à ceux qui se plaignent des dispositions qu'on pourrait prendre pour remplacer le pavillon rouge. Ma réponse renferme ces mots:

Je tiens à vous assurer que je respecte l'Union Jack et le pavillon rouge et tout ce qu'ils représentent de notre histoire et de nos traditions en tant que symbole de liberté et de démocratie. J'ai été fier de servir mon pays en temps de guerre sous l'étendard de l'Union Jack et d'avoir vécu sous sa protection en temps de paix comme en temps de guerre, en Angleterre. J'espère qu'on pourra continuer à l'arborer, en certaines occasions appropriées, comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des Nations et de notre allégeance à la Couronne. J'ai le sentiment, toutefois, que le Canada devrait avoir un drapeau national qui ne pourrait être confondu avec l'emblème de nul autre pays et qui, par son adoption, serait une grande force unificatrice dans notre pays.

Au ralliement de notre parti, en 1961, notre programme a été énoncé, notre manifeste comprenait la déclaration suivante:

Un gouvernement libéral établira un drapeau canadien distinctif dans les deux ans qui suivront son arrivée au pouvoir.

Nous exécutons le programme tracé lors de ce ralliement de notre parti. Cette proposition faisait partie de notre programme électoral en 1962 et, en 1963, nous avons répété cette promesse exactement dans les mêmes termes: